Définitionem «Plus, Ob Quo Ius Tuum?»

Définitionem «Plus, Ob Quo Ius Tuum?»

Tag: Logiciel

1. LA DÉMONSTRATION

A propos de la notion de démonstration prêt à exploitation, on trouve des définitions, dans des textes à caractère officiel, qui ne semblent pas toujours cohérentes. Ainsi, le Dictionnaire de l'informatique et de la numérique, publié par la Commission d'enrichissement de la langue française, définit la démonstration comme « Version d'un logiciel destinée à montrer ses fonctionnalités, sans pouvoir être utilisée à des fins productives ». Le Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, publié par la Commission générale de terminologie et de néologie, la définit comme « Version d'un logiciel ne permettant pas de mettre en oeuvre toutes les fonctions du logiciel, mais permettant à un utilisateur de se familiariser avec les fonctions du logiciel ». Le Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, publié par la Commission générale de terminologie et de néologie, la définit comme « Version d'un logiciel ne permettant pas de mettre en oeuvre toutes les fonctions du logiciel, mais permettant à un utilisateur de se familiariser avec les fonctions du logiciel ».

A partir de ces définitions, on peut se demander si la différence entre version productive et version de démonstration ne se ramène pas à une différence de degré, plutôt qu'à une différence de nature. Le Dictionnaire de l'informatique et de la numérique, publié par la Commission d'enrichissement de la langue française, définit la démonstration comme « Version d'un logiciel destinée à montrer ses fonctionnalités, sans pouvoir être utilisée à des fins productives ». Le Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, publié par la Commission générale de terminologie et de néologie, la définit comme « Version d'un logiciel ne permettant pas de mettre en oeuvre toutes les fonctions du logiciel, mais permettant à un utilisateur de se familiariser avec les fonctions du logiciel ». Le Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, publié par la Commission générale de terminologie et de néologie, la définit comme « Version d'un logiciel ne permettant pas de mettre en oeuvre toutes les fonctions du logiciel, mais permettant à un utilisateur de se familiariser avec les fonctions du logiciel ».

Il est par ailleurs de nombreuses démonstrations prêt à exploitation dans quelques-unes, mais pas dans d'autres, de ces définitions. Ainsi,